



BREVET DE MAITRISE COIFFEUR

Référence : BFC_FOR_BMCOIFFEUR

Thématique : Formations diplômantes

Objectif

- Obtenir une haute qualification dans la direction d'entreprise et la maîtrise technique du métier.
- Obtenir un titre national inscrit au RNCP de niveau 5.

Public

Chefs d'entreprise, conjoint, salarié, apprenti, demandeur d'emploi.

Prérequis et modalité

- Être titulaire du BP Coiffure
- L'admission en formation est prononcée par une commission départementale d'évaluation, après instruction du dossier candidat.

Programme

120.5 jours soit 843,50 h de cours réparties sur 2 ans.

Notre formation comprend 8 blocs de compétences. Vous avez la possibilité de passer les blocs séparément.

- **Bloc 1 :** Réaliser une transformation complète créative de la chevelure : modifier la couleur ; réaliser une coupe homme ou femme classique et créative ; réaliser un coiffage créatif.
- **Bloc 2 :** Modifier la nature de cheveu de manière durable ou temporaire : permanente ; défrisage-lissage ; mise en boucle temporaire.
- **Bloc 3 :** Créer et réaliser un chignon créatif avec postiche sur cheveux courts et cheveux longs.
- **Bloc 4 :** Créer et développer un salon de coiffure : conduire un projet de création, de reprise ou de développement d'activités d'un salon.
- **Bloc 5 :** Commercialiser les prestations et les services du salon en français et langue étrangère : définir le positionnement commercial du salon et l'offre proposée ; déterminer la politique tarifaire des produits et prestations ; définir et mettre en oeuvre le plan d'action commerciale ; déterminer, organiser, superviser la vente des prestations et produits.
- **Bloc 6 :** Gérer le salon de coiffure lors de la création, du rachat ou du développement de l'activité : construire le dossier financier du salon de coiffure à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement, mutuel) ; piloter au quotidien la rentabilité du salon.
- **Bloc 7 :** Gérer les ressources humaines du salon : préparer et mener le recrutement d'un

- collaborateur ; développer les compétences des salariés ; diriger les équipes du salon.
- **Bloc 8** : Recruter et former un alternant : recruter, accueillir et former un apprenti, un alternant ; former et accompagner dans l'acquisition des compétences.

Le référentiel est disponible sur demande.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement

- Formateurs spécialisés dans les domaines d'intervention, et sélectionnés par la CMAR BFC et l'UNEC.
- Séance de formation en salle avec vidéoprojecteur pour les modules généraux dispensés à la CMAR BFC et le module professionnel s'effectuera sur le plateau technique de l'UNEC

Suivi et évaluation de l'action de formation

- Feuilles d'émargements par ½ journée.
- Séance de formation en salle avec vidéoprojecteur.
- Alternance d'apports théoriques et exercices pédagogiques sur le cas d'une entreprise.
- Référentiel propre au métier.

Validation

Diplôme inscrit au RNCP, de niveau 5

Examens des blocs de compétences ont lieu à la fin de la formation en janvier et en juin de chaque année. Le module professionnel se déroule sur les 2 ans et l'examen a lieu à la fin des 3ème et 4ème semestres.

Nos formations ne donnent pas lieu à des passerelles ou des équivalences.

Perspectives professionnelles

L'obtention du Brevet de Maîtrise délivre la qualité de maître artisan, garantie pour le consommateur d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Le titulaire du BM Coiffeur sera Chef d'entreprise artisanale, porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, responsable de salon ou coiffeur hautement qualifié pouvant suppléer à l'absence du chef d'entreprise. Le coiffeur hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale mono-site ou multi-sites.

Poursuite d'études

Le BM est un diplôme de l'Excellence, qui peut précéder au concours de MOF.

Nos formations ne donnent pas lieu à des passerelles ou des équivalences.

Coût de la formation

Votre conseiller Chambre de métiers vous aide dans vos démarches et vous accompagne dans le montage du dossier de prise en charge de la formation. Renseignez-vous en cliquant sur « Etre rappelé » en bas de la fiche.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation d'handicap.

Référent Handicap sur chaque site de formation.

Pour les candidats à l'apprentissage, dispositif spécifique d'accompagnement, PAVA, contactez-nous.



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté

65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20

N°SIRET : 130 026 073 00028

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 89 - CMA Formation Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 21 - CMA Formation Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 71 - CMA Formation Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Tout public - contact